

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2016**

**Délibération n° D-2016-259**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/06/2016

Procédure de péril sur immeuble 25 rue Jean-Jacques  
Rousseau - Régularisation du traitement budgétaire et  
comptable de l'opération pour compte de tiers

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Procédure de péril sur immeuble 25 rue Jean-  
Jacques Rousseau - Régularisation du traitement  
budgétaire et comptable de l'opération pour compte  
de tiers**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2009, une procédure de péril imminent a été engagée par la collectivité à l'encontre de l'immeuble sis 25 rue Jean-Jacques Rousseau. Les propriétaires de l'immeuble étant insolvables, la collectivité a, comme l'y autorise l'article L511-3 du Code de la construction et de l'habitation, agi en leur lieu et place, pour leurs comptes et à leurs frais.

En 2013, un privilège spécial immobilier pour la commune de Niort, d'une valeur de 13 582,74 €, a été publié et enregistré auprès du service de la Publicité Foncière, avec effet jusqu'au 31 décembre 2022. Les privilèges spéciaux sur les immeubles permettent au créancier de bénéficier d'un droit de suite et d'un droit de préférence. Ce privilège permettra de faire valoir la créance de la Ville de Niort lors de la future vente de l'immeuble.

L'instruction comptable M14, prévoit que : *si l'intervention de la collectivité doit conduire à constater à l'égard d'un tiers une créance dont le recouvrement est différé, il y a lieu de solder le compte de tiers (45) par le débit de subdivision du compte de créances immobilisées correspondant (27). Ainsi, une fois achevée l'opération pour compte de tiers, ne subsistera dans le budget de la commune que la créance à apurer.*

Pour mémoire, les frais d'expertise et travaux réalisés dans le cadre de la procédure de péril dudit immeuble se sont élevés à 13 582,74 €. Le solde du compte 45 à régulariser s'élève quant à lui à 6 888,19 € (13 582,74 € – 4 865 € de subvention – 1 829,55 € de factures mandatées hors compte 45).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solder l'opération en réalisant les écritures comptables comme décrit ci-après :

. émission d'un titre de recette au compte 45420002 pour une somme de 6 888,19 € pour apurer l'opération pour compte de tiers ;

. émission d'un mandat au compte 2764 pour une somme de 13 582,74 € pour constater la créance due ;

. inscription d'une prévision de recette au compte 2764 pour un somme de 13 582,74 € dans le cas où le bien serait vendu pendant la période de validité du privilège spécial soit avant le 31 décembre 2022.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX